

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA, Madame Anab HASSAN-SAED, Madame Vanessa CHABOURINE,

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	26	24

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Aline MERIAU pouvoir à Mme Magali BLANLUET, Madame Marianne HUREL pouvoir à M. Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER à M. Bruno GUYARD, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON pouvoir à M. Gérard HUET, Monsieur Yann BOUGUENNEC pouvoir à M. Bruno GODET

Absents excusés : Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Pierre HABERT.

Date de la convocation

10 mars 2023

Date d'affichage

10 mars 2023

A été nommé secrétaire : Madame Marie COSTA

Objet de la délibération

**3-Domaine et patrimoine
3-2 Aliénations**

**2023-020 – Vente de la parcelle
AR 346**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Considérant la nécessité de vendre les anciennes toilettes publiques cadastrées AR 346,

Vu l'avis des Domaines du 28 juillet 2022,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

Vu la proposition d'achat de M. PIGNON, riverain, au prix de 3 000 €,

et publication ou notification

Vu l'avis favorable de la commission « Développement économique, Finances, Commerce et Santé » du 6 mars dernier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée AR 346 d'une superficie de 30 m², au prix de 3 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et notariales nécessaires et à signer les documents ci-afférents.

La secrétaire de séance
Marie COSTA




Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA


